



- conseil d'administration du 21 novembre 2007 -

**RESOLUTION CA n°21-2007.**  
**BUDGET PRIMITIF 2008**

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

approuve le budget primitif 2008 du Parc National des Pyrénées tel que présenté par Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées et l'adopte au niveau de l'enveloppe du personnel et par chapitres et articles pour les enveloppes des dépenses de fonctionnement autres que les charges de personnel et les dépenses d'investissement.

Fait à Tarbes, le 21 novembre 2007.

Le Président,

  
Georges AZAVANT

Le Directeur,

  
Rouchdy KBAIER